Le 29 avril 1969
Mise en service régulière de deux naviplanes sur la Côte d'Azur

Marseille, 18 février. (*De notre envoyé spécial permanent.*)

Dans deux mois, deux lignes régulières de naviplane fonctionneront sur la Côte d'Azur et la Riviera italienne. Le baptême et le voyage inaugural de l'un des appareils, « La Croisette », ont eu lieu, ce matin, sur l'étang de Berre, en présence de MM. Jean Chamant, ministre des Transports, Jean Laporte, préfet de région, et Gaston Defferre, député-maire.

« *Le naviplane de type « N. 300 », pouvant transporter 80 passagers, a été baptisé « La Croisette », en l'honneur de la ville de Cannes qui nous a beaucoup aidé dans notre entreprise* », a notamment déclaré M. Abel Thomas, président-directeur général de la S.E.D.A.M. (Société d'Etudes et de Développement d'Aéroglisseurs Marins).

Le 29 avril prochain, deux naviplanes, *La Croisette* et *La Baie des Anges* circuleront à tour de rôle sur les itinéraires suivants vers l'Italie, Nice-Ville, San Remo (ultérieurement une étape sera faite à Monte-Carlo), en territoire français, Nice-Ville, Nice-aéroport, Cannes, Saint-Tropez et, plus tard, Saint-Raphaël.

Autres projets de la S.E.D.A.M.: le lac Léman, les châteaux de la Loire, les nouvelles stations balnéaires du Languedoc-Roussillon, en 1970 (essais l'été prochain).

Et plus tard les îles grecques. Mais les Grecs voyageront probablement sur un autre type d'aéroglisseur, le *L-500*, capable de transporter 500 passagers et 50 voitures à la vitesse de 120 km.-heure. M. Chamant a même laissé entendre que l'Etat prendrait à sa charge le financement du prototype.

Yves Hilaire.